



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question au Gouvernement n° 595

Texte de la question

TEKNIVAL

M. le président. La parole est à M. Philippe Armand Martin, pour le groupe UMP.

M. Philippe Armand Martin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur la tenue du Teknival, ou grande *rave party*, qui a rassemblé plus de 35 000 personnes à Marigny-le-Grand, dans la Marne, le week-end dernier. Cette manifestation avait recueilli une autorisation administrative préalable, et ce conformément au droit applicable en matière de rassemblements festifs à caractère musical.

Je rappellerai pour mémoire qu'il y a peu - pour ne pas dire sous l'exercice du précédent gouvernement - la majorité des *rave parties* se déroulait en toute clandestinité (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), avec pour corollaire des conditions de salubrité et de sécurité publiques tout à fait déplorables, tant pour les participants eux-mêmes que pour les habitants proches des sites de ces manifestations. Nous avons même pu regretter, à l'occasion de certaines d'entre elles, le décès de participants, et ce en raison de l'absence de toute coordination avec les autorités.

J'en parle en connaissance de cause, car je m'étais déjà rendu, il y a deux ans, à Marigny-le-Grand. J'y étais à nouveau le week-end dernier. Ce Teknival 2003 s'est inscrit dans un cadre légal. La sécurité de tous et des conditions sanitaires satisfaisantes ont été assurées.

M. Jacques Desallangre. Ce n'est pas vrai ! Tout le monde se plaint !

M. Philippe Armand Martin. Je souhaite, monsieur le ministre, rendre hommage à l'action de l'Etat, notamment à celle des forces de l'ordre et de tous les services de secours, même si, c'est vrai, on ne peut que regretter que l'environnement et les exploitations agricoles aient pu souffrir, dans certains cas, de ce rassemblement.

M. Alain Néri. Ah ! Quand même !

M. Phillipe Armand Martin. Néanmoins, j'attends, monsieur le ministre, une réponse claire à deux questions que se posent, inquiets, les élus et la population. Pouvez-vous me préciser si les forces de sécurité ont pu engager des procédures contre le trafic de produits stupéfiants ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en oeuvre pour indemniser les exploitants agricoles et les différentes collectivités locales qui, malgré les efforts réalisés en matière de parkings, ont parfois dû déplorer des dégâts conséquents ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, d'abord, le choix ne se posait pas dans les termes suivants : une *rave party* ou pas de *rave party*. Plutôt que l'affrontement parfaitement inutile auquel nous assistons depuis dix ans entre l'Etat et des jeunes - celui-là

bafoûé parce qu'il ne peut pas canaliser les rassemblements, ceux-ci criant, et cela s'est passé à toutes les époques, à l'incompréhension des gouvernements et des politiques -, le Gouvernement a fait le choix, et naturellement, je l'assume pleinement, d'essayer de canaliser ces rassemblements pour ne pas s'enfermer dans une incompréhension avec les jeunes.

Comment cela s'est-il passé ? D'abord, je vous remercie d'avoir posé cette question, avec ce ton et dans une démarche constructive. (« *Allô !* » *sur les bancs du groupe socialiste.*) Je voudrais rendre hommage aux organisateurs, qui ont tenu la plupart de leurs engagements. Quels étaient-ils ?

Ils ont aidé les services de l'Etat à nettoyer les déchets.

M. Jacques Desallangre. Non ! Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Ils ont rendu public l'adresse du rassemblement au dernier moment. Il y a quand même eu 40 000 jeunes là où on en attendait 20 000. Surtout, ils ont aidé les services de police et de gendarmerie à dissuader de partir ceux qui n'étaient pas en état de partir - et ce n'est pas par hasard si nous n'avons pas eu à déplorer des morts ou des blessés graves.

Certes, tout ne s'est pas bien passé, il y a eu des débordements. Mais c'est incomparablement supérieur à ce qui s'était passé sur le même site en 2001.

M. Jacques Desallangre. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Les services de police ont procédé à des arrestations ; un véhicule sur trois a été contrôlé ; trente-sept interpellations ; dix procédures judiciaires contre des dealers : voilà le bilan.

Je recevrai vendredi les élus, dont vous-même, ainsi que les représentants des agriculteurs. Ils seront tous indemnisés, et pour une grande partie avec la collecte récoltée par les organisateurs.

Finalement, ce qu'on peut se demander, c'est pourquoi il a été possible à cette majorité de faire ce qu'avait suggéré M. Jack Lang à la majorité précédente sans avoir été entendu !

M. Nicolas Perruchot. Il faut toujours écouter Jack Lang ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Voilà la seule question qui se pose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Desallangre. C'était un site protégé !

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 595

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 mai 2003